

# Plan de division d'une parcelle cadastrée

*OHEY 1 DIV Section C N°823A*

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars,

Je soussigné Vincent MARCHAL (Matricule geo040363), Géomètre Expert, assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Namur, demeurant 39A rue Royale à 5080 Emines.

- A été mandaté par la société GESIM dont le siège est situé rue Noël Sart-Culpart n°44 à 6060 CHARLEROI, représentée par M. Norbert KOECKELBERG, pour diviser sa parcelle cadastrée OHEY 1 DIV Section C n°823A.

- Avoir relevé et mesuré le terrain.

- Avoir défini la limite extérieure au terrain suivant le plan du Géomètre Expert Sébastien CORDIER en date du 1 mai 2024 - 92097/10200.

- Avoir défini la limite de la parcelle 804G suivant le plan du Géomètre Expert Francis COLLOT en date du 21 décembre 1998.

- Avoir défini le lot A, de teinte orange au plan ci-joint, passant par les points 1 à 4, pour une contenance 33a 53ca, comprenant la partie 1 de la parcelle 823A.

- Avoir défini le lot B, de teinte verte au plan ci-joint, passant par les points 3 à 6, pour une contenance 6a 76ca, comprenant la partie 2 de la parcelle 823A.

- Avoir défini le lot C, de teinte rose au plan ci-joint, passant par les points 5 à 8, pour une contenance 4a 86ca, comprenant la partie 3 de la parcelle 823A.

- Avoir défini le lot D, de teinte bleue au plan ci-joint, passant par les points 7 à 10, pour une contenance 7a 01ca, comprenant la partie 4 de la parcelle 823A.

- Avoir défini le lot E, de teinte jaune au plan ci-joint, passant par les points 9 à 12, pour une contenance 6a 34ca, comprenant la partie 5 de la parcelle 823A.

- Avoir défini le lot F, de teinte mauve au plan ci-joint, passant par les points 11 à 16, pour une contenance 17a 74ca, comprenant la partie 6 de la parcelle 823A.

- Avoir défini une servitude d'écoulement d'eaux pluviales, grevant le lot E au profit du lot F, suivant le tracé d'axe bleu.

- Avoir défini une servitude d'écoulement d'eaux pluviales, grevant le lot D au profit des lots E et F, suivant le tracé d'axe bleu.

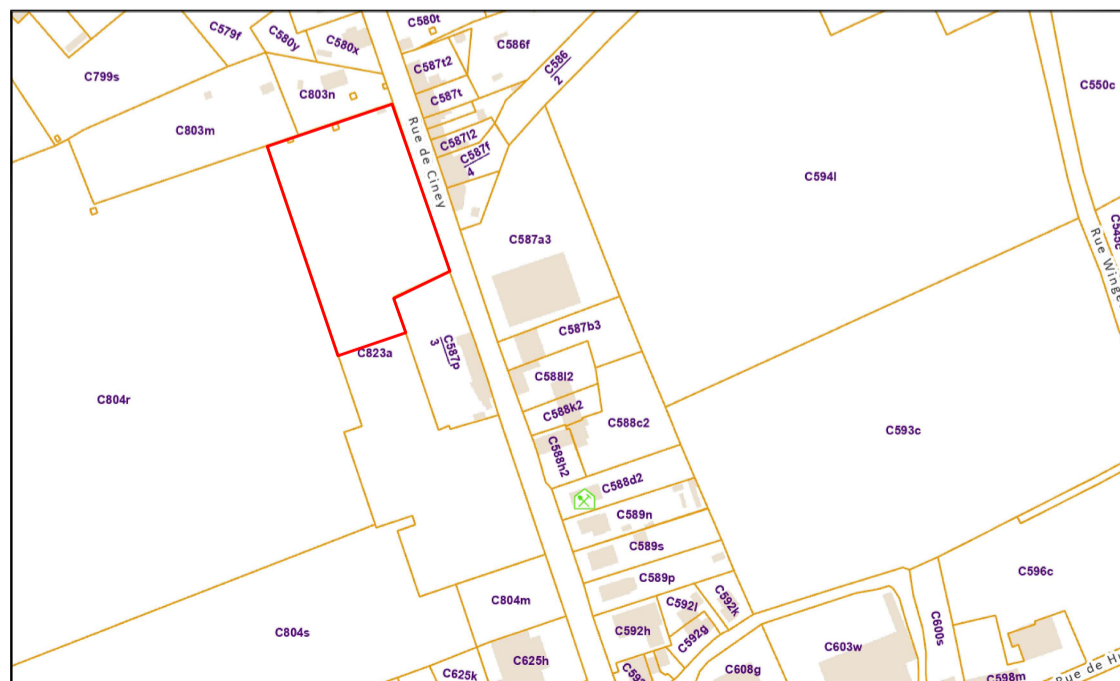
- Avoir défini une servitude d'écoulement d'eaux pluviales, grevant le lot C au profit des lots D, E et F, suivant le tracé d'axe bleu.

- Avoir défini une servitude d'écoulement d'eaux pluviales, grevant le lot B au profit des lots C, D, E et F, suivant le tracé d'axe bleu.

- Avoir défini une servitude d'écoulement d'eaux pluviales et d'épuration (noue infiltrante), grevant le lot A au profit des lots B, C, D, E et F, suivant la trait d'axe bleu et quadrillé en bleu au plan ci-joint.

Vincent MARCHAL  
Géomètre Expert

## Plan Cadastral

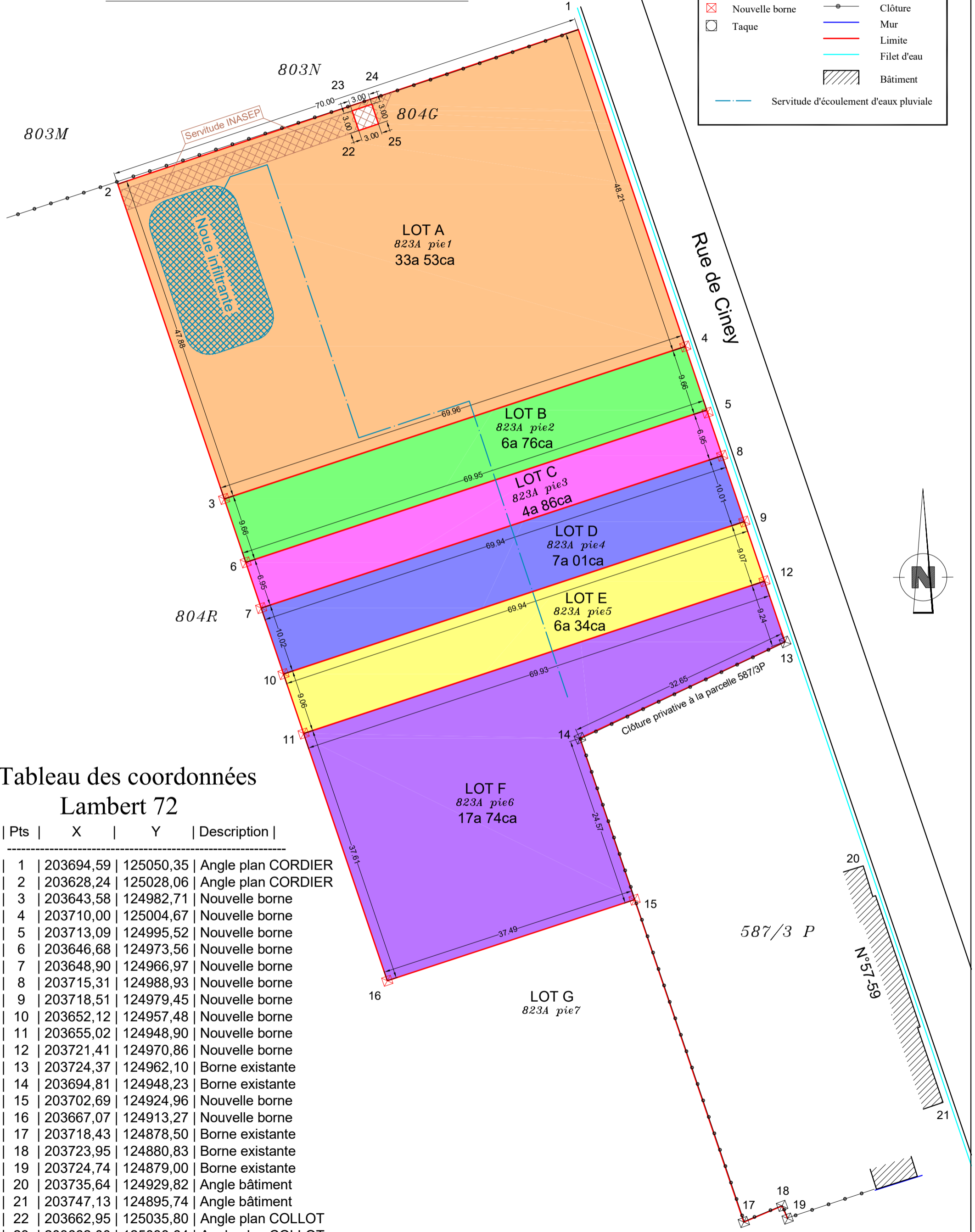


# Plan de division d'une parcelle cadastrée

*OHEY 1 DIV Section C N°823A*

## Légende

	Borne existante		Voirie
	Nouvelle borne		Clôture
	Taque		Mur
			Limite
			Filet d'eau
			Bâtiment
	Servitude d'écoulement d'eaux pluviales		



## Tableau des coordonnées Lambert 72

Pts	X	Y	Description
1	203694,59	125050,35	Angle plan CORDIER
2	203628,24	125028,06	Angle plan CORDIER
3	203643,58	124982,71	Nouvelle borne
4	203710,00	125004,67	Nouvelle borne
5	203713,09	124995,52	Nouvelle borne
6	203646,68	124973,56	Nouvelle borne
7	203648,90	124966,97	Nouvelle borne
8	203715,31	124988,93	Nouvelle borne
9	203718,51	124979,45	Nouvelle borne
10	203652,12	124957,48	Nouvelle borne
11	203655,02	124948,90	Nouvelle borne
12	203721,41	124970,86	Nouvelle borne
13	203724,37	124962,10	Borne existante
14	203694,81	124948,23	Borne existante
15	203702,69	124924,96	Nouvelle borne
16	203667,07	124913,27	Nouvelle borne
17	203718,43	124878,50	Borne existante
18	203723,95	124880,83	Borne existante
19	203724,74	124879,00	Borne existante
20	203735,64	124929,82	Angle bâtiment
21	203747,13	124895,74	Angle bâtiment
22	203662,95	125035,80	Angle plan COLLOT
23	203662,00	125038,64	Angle plan COLLOT
24	203664,84	125039,59	Angle plan COLLOT
25	203665,80	125036,75	Angle plan COLLOT

Echelle: 1/500